



Mairie
73500 BRAMANS
Tél. : 04 79 05 10 71
Fax : 04 79 05 37 59

E-mail : communedebamans@orange.fr
www.bramans.fr

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 10 juillet 2009

Nombre de conseillers	11
Présents	10
Pouvoir	1
Excusés	1
Quorum	6

Nom	Présents	Absent	Pouvoir
Yvon CLARAZ	x		
Marcel FAVRE	x		
Pascal DUPRE	x		
Michel MELQUIOT	x		
Michel GENTY	x		
Gérard SIMON	x		
Elisabeth BLANC	x		
Jean-Marie FAVRE	x		
Sébastien MENJOZ	x		
Dominique POYARD	x		
Joseph RATEL		x	Yvon CLARAZ

Secrétaire de séance :
Yvon CLARAZ

Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie le vendredi 10 juillet 2009, à 17h30, sous la présidence du Maire Yvon CLARAZ.

Ordre du jour :

- AFFAIRES FONCIERES
- LOYERS
- AFFAIRES ADMINISTRATIVES
- AFFAIRES FINANCIERES
- TARIFS TOURISTIQUES
- TRAVAUX
- DIVERS

Ouverture de séance : 17h30

AFFAIRES FONCIERES

- le Conseil Municipal confirme la vente de la parcelle cadastrée A 861 au SIVOM du Val d'Ambin pour 1 715.00 euros, parcelle assiette de la station de relevage des eaux usées du chef-lieu
- avenant au bail avec Monsieur Noël FAVRE : compte tenu des travaux d'aménagement du lotissement de Lenfrey, un courrier sera adressé à Monsieur Noël FAVRE pour tenir compte des parcelles situées à Lenfrey qui lui étaient précédemment louées ; un avenant au bail lui sera proposé à la signature.
- L'ONF sollicite une délibération de la part de la Commune lui demandant d'établir un projet de convention de mise à disposition de terrains communaux cadastrés F 21 et F 22 au lieu-dit « les Liours » soumis au régime forestier. Sébastien MENJOZ ne prend pas part au vote.
- SAFER : la Commune renonce à exercer son droit de préemption sur des terrains mis en vente dans le vallon d'Etache

LOYERS

- une réflexion doit être engagée sur le montant des loyers des appartements communaux et des hangars communaux compte tenu de la conjoncture économique en matière d'immobilier

- conformément aux engagements pris par la Commune, le Conseil Municipal rembourse les loyers payés par Monsieur et Madame Jimmy CACASE pour le bâtiment de l'ancienne poste.

AFFAIRES ASMINISTRATIVES

- camping municipal « le Val d'Ambin » : il est demandé au Groupe de Travail chargé d'examiner le mode de gestion du camping municipal « le Val d'Ambin » pour les années à venir. La décision devra être prise avant la fin du mois de septembre 2009.
- contrat de nettoyage des locaux à ordures ménagères : il a été décidé de prolonger de 12 mois le contrat existant relatif au nettoyage des locaux à ordures ménagères. Sébastien MENJOZ ne prend pas part au vote.
- Syndicat Départemental d'Electricité de la Savoie : le Conseil Municipal accepte l'adhésion de la Commune de Tresserve et le retrait de la commune de Montricher-Albanne du SDES
- Trésorerie de Modane et Lanslebourg : *2 abstentions – 1 vote contre*
Suite au départ prochain à la retraite du trésorier de Lanslebourg, la direction départementale du trésor public envisagerait de procéder à la restructuration des trésoreries de Lanslebourg et de Modane consistant en la gestion, par un seul et même trésorier, des deux trésoreries.
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
 - s'oppose à ce nouveau recul du service public du trésor,
 - refuse la mise en gestion conjointe de la trésorerie de Lanslebourg,
 - exige le maintien, à Lanslebourg et à Modane, d'une trésorerie de pleine compétence dotée d'un comptable public à plein temps,
 - exige que soit mis fin à la vacance des emplois et que les deux trésoreries aient les moyens nécessaires à leur fonctionnement

AFFAIRES FINANCIERES

Le Conseil Municipal décide de voter la décision modificative suivante sur le budget communal :

Compte		Désignation	Montant
21578	ID	Matériel de voirie	- 4 000.00
2158	ID	Autres matériels et outillage	+ 4 000.00

2 votes contre

TARIFS TOURISTIQUES

Différents tarifs touristiques sont adoptés (camping, HLL, tennis, badges de ski de fond, terrain de sport, remontée mécanique)

TRAVAUX

- travaux d'aménagement des torrents de l'Ambin et du St Bernard : après sollicitation des services de l'Etat, la Commune a obtenu l'accord d'engager des travaux d'aménagement du torrent d'Ambin et du Saint Bernard dans le cadre du Plan de relance. Ces travaux ont été estimés par notre Maître d'œuvre pour un montant de 521 206.00 euros HT. La Commune sollicite l'Etat au titre du FNADT pour une subvention au taux de 40 % soit 208 482.40 euros sachant qu'une subvention au taux de 36 % a déjà été obtenue de la part du Conseil Général pour une première tranche de travaux. Le plan de financement s'établit de la façon suivante :
Etat FNADT : taux de subvention de 40% soit une subvention sollicitée de 208 482,40 € HT
Département : arrêté de subvention du 10/04/09 attribuant une subvention de 36%
Autofinancement à hauteur de 24%
 Pour la réalisation de ces travaux, la Commune a confié la mission de maîtrise d'œuvre au service RTM pour un montant d'honoraires de 19 196.00 euros
- travaux RD 1006 :
Après de multiples discussions, il a été convenu conjointement avec le Département que ce dernier prendrait en charge les travaux de réfection de la structure de chaussée de la RD 1006 réalisés à la demande du Département, gestionnaire de la voirie, pour un montant de **49 175.00** euros. le Conseil Municipal autorise le Maire à signer cette nouvelle convention qui intègre cet élément et annule et remplace la convention du 04 août 2008.
Mission SPS : le Conseil Municipal donne son accord pour proroger de 2 mois la mission du coordinateur de sécurité pour un montant de 1 300.00 euros HT.

Le dernier plan d'implantation des potelets a été présenté par Monsieur Gérard SIMON. Compte tenu du nombre important de potelets, il a été décidé de leur mise en place provisoire afin que chaque Conseiller municipal puisse donner son avis sur leur impact visuel. La fixation définitive des potelets est prévue pour le mois de septembre 2009.

- Lenfrey : le Conseil Municipal confirme la décision de la Commission Gros travaux du 23 septembre 2008 retenant le Cabinet VERDIS pour sa mission de maîtrise d'œuvre pour la somme de 38 350.00 euros HT.
- Digue Verney : lors d'une réunion le 11 juin 2009 (CR ci-joint) en présence de la Police de l'Eau (Madame JOUHANNAUD-TRUSSON) cette dernière nous a demandé de préparer un nouveau dossier d'autorisation « loi sur l'eau » tenant compte du nouveau projet rédigé par le Cabinet Hydrétudes. Pour préparer ce dossier, la Commune a confié la mission au Cabinet Hydrétudes pour un montant de 3 845.00 euros HT.
- Travaux à réaliser par les employés communaux : il est rappelé qu'avant d'engager des travaux, il y a lieu de définir les ordres de priorité. A ce propos, il a été décidé que les travaux de mise en place de la conduite de renforcement d'eau potable du lieu-dit « les fontaines » étaient une priorité et que les travaux devaient être engagés dès la semaine 29.

DIVERS

La CCHMV a présenté lors de son Conseil du 09 juillet une proposition de contrat de maintenance, de fonctionnement et de mise à disposition du centre permanent de biathlon entre la Commune de Bessans et la CCHMV. Après discussion sur les termes du contrat, le Président décide de reporter ce sujet à un prochain conseil communautaire.

Fin de séance à 21h00.

Vu, le Maire,